



## Le St-U spécial

Lundi 25 février 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

### **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 11 mars 2019 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Rv-4, sur le lot 5 388 607, au numéro civique 2537, chemin du Domaine-des-Chutes, Lac Blanc, autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire isolé en cours avant, alors que la disposition de la sous-section 7.2.2. paragraphe 2 du règlement de zonage no. 217 indique que celui-ci doit être implanté en cours latéral et/ou arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 25 février 2019

Pauline Frenette  
Directrice générale adjointe

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 11 mars 2019 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Rv-4, sur le lot 5 388 597, au numéro civique 2601, chemin du Domaine-des-Chutes, Lac Blanc, autoriser le bâtiment complémentaire avec la partie attenante d'excéder à 29 % de la superficie au sol du bâtiment principal, alors que la disposition de la sous-section 7.2.2. paragraphe 2 du règlement de zonage no. 217 indique que celui-ci ne peut excéder à plus de 25 % de la superficie au sol du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 25 février 2019



---

Pauline Frenette  
Directrice générale adjointe

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 11 mars 2019 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone M-3, sur le lot 5 388 844, au numéro civique 474, boulevard Chabot, autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à 12 mètres de l'emprise de rue, alors que la disposition de l'article 6.2.2.3. paragraphe 2 b) du règlement de zonage no. 217 indique que celui-ci doit être implanté à une distance de 22.3 mètres de l'emprise de rue.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 25 février 2019



---

Pauline Frenette  
Directrice générale adjointe

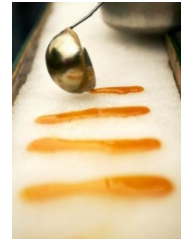
# FÊTE FAMILIALE DES SUCRES DE ST-U

La Municipalité vous invite à sa première activité de la fête des sucres le samedi 6 avril 2019!

Activités toute la journée et une soirée pour les jeunes et moins jeunes! Sous le thème des sucres, des bucherons, des légendes et des violoneux! Venez-vous amuser en famille et entre amis. Chemise à carreaux et chapeau de poils sont de mise! L'ensemble des activités seront gratuites à l'exception du souper!

## Au programme :

- 13 h 30 Grands jeux pour la famille (*Sous le thème de la traite des peaux*)
- 15 h Tire sur la neige (*Commanditaire Sucrerie du Lac Blanc*)
- 16 h Olympiade des bucherons  
(*Les papas seront mis à rude épreuve et les enfants devront leur venir en aide!*)
- 17 h Souper de cabane \$\$\$ (En collaboration avec Pain Pain Pain)  
(*Réservation obligatoire - coût à venir sous peu*)



## En soirée :

- 18 h 30 Joke de Papas  
(*Les papas, venez défier Monsieur le maire et votre conseiller, Monsieur Cauchon, a un concours de Joke de papas! Serez-vous assez fort pour les faire rire?*)
- 19 h 00 Allumage des feux extérieurs et ouverture du bar extérieur  
(Commanditaire Hôtel Chez Rolland)  
(*Jus pour les enfants*)
- 19 h 30 Légendes pour les enfants racontées par notre directeur des loisirs Monsieur Thomas Guimont
- 20 h 00 Légendes et violon par Monsieur Réjean Denis!



**Pour les veilleux et veilleuses, vous pourrez finir votre soirée soit autour des feux en famille ou à l'Hôtel Chez Roland avec Mononc'Serge et son trio Rock!**

P.S. : Nous avons besoin de bénévoles pour la journée (Notamment pour faire cuire notre tire d'érable)

## Pour réservation du souper :

Bureau municipal 418 277-2124, poste 101

Directeur des loisirs 418 277-2124, poste 206

En ligne au [www.saintubalde.com](http://www.saintubalde.com) dans l'onglet « Inscription en ligne », choisir l'activité « Souper de cabane »